



Budget primitif 2024

**Avec des finances sous tension mais solides,
le Département de l'Aube est prêt à faire face aux défis
de l'année**

Dans un contexte de tension sur les finances publiques, le Département de l'Aube se met dans de bonnes conditions pour faire front et conserver une forte capacité d'action.

Au cours des dernières années, la gestion rigoureuse de ses finances lui permet aujourd'hui d'avoir recourt à l'emprunt, non pour assurer le fonctionnement de la collectivité et ses missions du quotidien (ce qu'il fera par ses propres moyens financiers), mais bien pour continuer à investir et à soutenir ses partenaires institutionnels et associatifs.

Solide et responsable, il reste un pilier essentiel au territoire et à ses habitants.

Son budget 2024 lui permet, entre autres, de :

- renforcer son soutien aux publics les plus en difficulté dans un contexte de plus en plus complexe,
- maintenir un programme ambitieux d'investissement pour équiper le territoire et accompagner de manière indéfectible les partenaires que sont les communes, les intercommunalités et les associations
- déployer une nouvelle aide aux investissements des communes de moins de 250 habitants,
- engager les grandes transitions environnementales et numériques, pour lui-même et pour les autres.

Sommaire

Le Département en chiffres...

1- Les clés du budget 2024 du Département : des finances publiques sous tension mais solides

- / Un recours maîtrisé à l'emprunt**
- / Un haut niveau d'investissement pour le territoire**
- / Les grands investissements du Département**
- / Un dispositif d'aide simplifié**
- / Le Département, partenaire indéfectible des associations**
- / Les 3 premiers postes* de dépenses du budget 2023**

Le Département en action...

2- Les solidarités humaines : toujours plus proches des Auboisiens

- / Plan Aube santé : renforcer l'offre de soin**
- / Grand âge et handicap : préserver l'autonomie des Auboisiens**
- / Insertion : faciliter le retour à l'emploi**
- / Collèges : soulager le financement des coûts de l'énergie**
- / Conseil départemental des Jeunes : passer en phase opérationnelle**

3- Le Département de l'Aube, maillon essentiel de la solidarité territoriale.

- / Patrimoine bâti du Département : soutenir la transition énergétique**
- / L'habitat ancien des particuliers : lutter contre les passoires thermiques**
- / Politique de l'eau : protéger la ressource**
- / Plan numérique 2024 : accompagner la transition numérique**
- / Favoriser la culture et le tourisme**
- / Salon de l'agriculture : faire goûter l'Aube**
- / Accompagner les missions des sapeurs-pompiers**

Le Département en chiffres...

1| Les clés du budget 2024 du Département :

des finances publiques sous tension mais solides

Cinquième commission - Rapport 1

Le budget primitif (BP) 2024 du Département de l'Aube s'élève à **446 millions d'euros (M€)** dont :

- 96 M€ d'investissement (22 %) — dont 4 M€ de remboursement du capital de la dette,
- 350 M€ de fonctionnement (78 %).

C'est un budget en hausse de 8,7 M€ par rapport à 2023. Il s'inscrit dans un contexte financier complexe avec :

- **d'importantes contraintes et des incertitudes sur l'évolution des dépenses**, notamment de fonctionnement (augmentation des dépenses sociales et de la ressource humaine, coût des énergies, obligations d'adaptation aux enjeux énergétiques...) pour l'essentiel imposées par l'Etat,
- **une dégradation rapide de l'épargne en grande partie due à la crise du marché de l'immobilier** (baisse des DMTO dits « frais de notaires », perte d'autonomie fiscale, dotation globale de fonctionnement non indexée sur l'inflation et compensations très partielles de dépenses subies ...),
- **une inflation persistante** qui pèse aussi bien sur l'investissement que sur le fonctionnement.

L'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement pouvant être affecté à l'investissement) **est estimé à 22,5 M€**. Il est en diminution de 5 M€ par rapport au BP 2023.

La situation des finances des Départements se tend très nettement sous cet « effet ciseaux » (accentuation des dépenses et recettes fragilisées). L'Aube ne fait pas exception à la règle. Il subit cette situation comme les autres.

Pour résister, le Département a fait le choix d'adapter ses priorités et d'avoir recours à l'emprunt afin de poursuivre ses investissements sur le territoire.

■ Un recours maîtrisé à l'emprunt

Depuis 2016, le Département s'est engagé dans une stratégie de désendettement forte : 53 M€ en 2017, 45 M€ en 2018, 36 M€ en 2019, 28 M€ en 2020, la dette est maîtrisée. En 2022, elle est même passée sous la barre symbolique des 20 M€ avec 17,8 M€, soit 57 € par habitant.

Cette stratégie permet aujourd'hui au Département de l'Aube d'avoir recours à l'emprunt pour traverser cette période de tension financière.

Après un emprunt en 2023 de 20 M€, le Département inscrit de nouveau en 2024 un emprunt théorique d'équilibre de 57,7 M€ (il sera réévalué en fonction de la réalité budgétaire et du besoin de financement).

Ce choix politique fort et stratégique permettra de poursuivre l'équipement du territoire pour renforcer sa qualité de vie et son attractivité.

■ Un haut niveau d'investissement pour le territoire

Grâce à ce choix, le Département de l'Aube **compte investir près de 92 M€ en 2024.**

Un haut niveau de dépenses qui traduit :

- une volonté politique de **poursuivre la dynamique de financement des programmes** liés à l'entretien des équipements départementaux, intégrant la maîtrise énergétique, comme la voirie, les collèges, les équipements sportifs et culturels...
- de continuer à **soutenir les projets développés sur le territoire,**
- de **soutenir l'attractivité du territoire,** notamment sur le volet sportif dans cette année olympique.

Autant de missions pour lesquelles le Département de l'Aube va plus loin encore que ses seules obligations réglementaires. A l'heure où certains départements réduisent les aides volontaires aux communes, EPCI voire aux associations.

Ces 92 M€ de crédits d'investissement se répartissent pour :

- **55 % en dépenses d'équipement** (études, acquisitions et travaux) **et aménagement de zones,** réalisés par le Département,
- **38 % en subventions et fonds de concours** versés à des tiers, principalement aux communes et structures intercommunales.
- **7 % en divers.**

Ces investissements améliorent la qualité de vie des Aubois, renforcent l'attractivité de l'Aube, assurent la dynamique des entreprises du BTP et créent de l'emploi en générant des activités nouvelles.

■ Les grands investissements du Département

	Autorisation de programme hors AP pour les années 2024 et suivantes	Crédits de paiement 2024
Projets en cours		
Collèges <ul style="list-style-type: none"> • Restructurations ou travaux majeurs à l'étude à Sainte-Savine, Méry-sur-Seine, Bouilly, Arcis-sur-Aube, Aix-en-Othe, Ervy-le-Châtel, etc. 	62,2 M€	6,7 M€
Enseignement supérieur <ul style="list-style-type: none"> • Extension des locaux de l'EPF • Travaux de rénovation énergétique de l'UTT • Evolution de l'UTT 	0,4 M€ 0,9 M€ 1,6 M€	0,4 M€ 0,7 M€ 0,5 M€
Équipements sportifs <ul style="list-style-type: none"> • CIME - complexe international multisport-escalade • Restructuration/entretien du Centre sportif de l'Aube 	0,4 M€ 1,1 M€	0,4 M€ 0,7 M€
Mobilités <ul style="list-style-type: none"> • Voirie départementale (programmes annuels et renforcement couches de roulement) • Électrification de la ligne SNCF n° 4 • Aires de covoiturage • Réhabilitation des Centres routiers 	26,9 M€ 7,4 M€ 0,2 M€ 0,3 M€	21,3 M€ 3,3 M€ 0,05 M€ 0,6 M€
Sapeurs-pompiers <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de l'Etat-major SDIS • Rénovation bâtiminaire 	2 M€ 0,3 M	2 M€ 0,3 M€
Social <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un centre médico-social (La Chapelle-St-Luc) • Restructuration d'établissements médico-sociaux pour personnes handicapées • Accompagnement des projets d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) • Accessibilité des bâtiments départementaux 	2,4 M€ 8 M€ 1,6 M€ 4,4 M€	1,5 M€ 1,3 M€ 0,8 M€ 0,6 M€
Politique de l'eau <ul style="list-style-type: none"> • Réseaux eau • Schéma directeur de l'alimentation en eau potable 	8 M€ 3 M€	2,5 M€ 0,5 M€
Sites touristiques du littoral des lacs <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement structurant des bords des lacs • Liaisons cyclables (Dienville/Montier-en-Der, Crancey/Nogent-Seine) 	15 M€ 17,3 M€	2,5 M€ 2,2 M€

■ Un dispositif d'aide simplifié

En 2024, le Conseil départemental de l'Aube maintient son **concours à l'investissement des collectivités et autres organismes : 36,4 M€, soit plus de 38 % des crédits d'investissement.**

En plus de l'aide financière aux équipements de proximité des communes (3,8 M€), le Département continue de financer les projets initiés par les territoires. Toutefois, pour mieux répartir ce soutien et pour simplifier les demandes, il a choisi de revoir les modalités d'attribution de ses dispositifs d'aide.

En 2024, il existe deux nouveaux dispositifs d'aides :

- **Un dispositif unique pour les bâtiments : 16 M€**

Il y aura désormais un unique dispositif d'aide aux projets bâtimentaires et d'équipements communaux et intercommunaux sur la base des taux antérieurs à 2017, dont :

- le taux de base fixe repasse à 10%,
- le taux complémentaire de 15 % maximum pour les communes et de 5% pour les EPCI reste inchangé,
- l'aide départementale sera plafonnée à 1M€ par projet,
- l'attribution aura une durée, avec un début du chantier dans les 2 ans,
- le nombre de projets aidés chaque année, par collectivité, ne sera pas limité.

Trois exceptions à ces règles :

- les **équipements sportifs couverts** utilisés par les collégiens, dont le taux d'aide est maintenu à 50 %,
- les **dossiers déposés avant le 1^{er} novembre 2023**, qui après études pourraient bénéficier de l'ancien système d'aide,
- les **dossiers à vocation économique**, que le Département continuera à soutenir grâce au fonds Andra (1,2 M€ par an).

- **Un dispositif pour les plus petites communes : 1 M€**

Un nouveau dispositif sera dédié aux communes de moins de 250 habitants, soit 240 communes aubois. L'objectif est d'aider ces communes à financer leur petit investissement (achat d'équipement, travaux routiers, rénovation de bâtiments communaux...).

Le nombre de projets sera limité à deux par an, avec un taux de soutien de 50 % et un plafond de 10 000 € de subvention annuelle.

480 projets pourraient ainsi être aidés chaque année pour 1 M€.

Par ailleurs, le Département termine les projets structurants déjà engagés (10 m€) et les projets hors dispositifs (1,5 M€).

■ Le Département, partenaire indéfectible des associations

Le Département poursuit son soutien aux associations, acteurs de l'animation locale et du maintien du lien social, participant ainsi à leur maintien et à leur vitalité.

Il alloue en 2024 :

- **10,5 M€ de subventions de fonctionnement,**
- **3,8 M€ de subventions d'investissements.**

■ Les 3 premiers postes* de dépenses du budget 2024

Avec un budget total de 446 M€ pour 2024 (personnels compris), le Département intervient dans de nombreux domaines :

- | | |
|--|--------|
| - Action sociale | 248 M€ |
| - Routes, aménagement, environnement, réseaux et infrastructures | 53 M€ |
| - Éducation | 33 M€ |

* hors services généraux

Pour 100 €, cela représente :

59 € pour les solidarités humaines
17 € pour l'aménagement, les routes, et l'environnement
8 € pour l'éducation
6 € en frais de fonctionnement
4 € pour la culture, le sport et la vie associative
3 € pour la sécurité civile
2 € le développement et le tourisme
1 € pour le remboursement de la dette

Le Département en action...

4- Les solidarités humaines :

toujours plus proche des Aubeois

Dans le champ de l'action sociale, **les Départements ont un rôle de chef de file en matière de pilotage**. Ils définissent des politiques générales, en lien avec de nombreux acteurs médico-sociaux et institutionnels, et veillent à la mise en application sur le terrain de ces grands principes.

En 2024, le Département de l'Aube consacre près de 248 M€ (frais de personnel inclus), soit plus de la moitié de son budget, aux actions sociales. Un budget en nette augmentation par rapport à 2023 (241 M€) en partie dû à :

- l'augmentation légitime du coût de la masse salariale du personnel départemental et des organismes sous la responsabilité des Départements liée à des décisions gouvernementales (Séjour de la Santé, revalorisation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, prime « pouvoir d'achat ») ;
- l'augmentation des dépenses sociales (APA, PCH, RSA). Dans un contexte de difficultés sociales importantes et du vieillissement de la population, ces dépenses augmentent mécaniquement.

Les actions sociales du Département s'exercent :

- **au bénéfice de tous**, et notamment envers les plus fragiles (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, parents isolés, personnes sans emploi ou tirant un revenu limité de leur activité) ;
- **au plus près des habitants** (7 circonscriptions médico-sociales offrant 64 points d'accueil avec la coopération des communes).

Ces actions se traduisent par quelque **3 200 emplois dans le domaine médico-social** (personnels du Département et ceux dans des structures qui travaillent avec lui), financés de manière directe ou indirecte par le Département.

En 2024, le Département va mener ou poursuivre de multiples actions, entre autres :

Protection de l'enfance : mise en œuvre de nouvelles formes d'accompagnement, augmentation du nombre de place d'accueil et soutien des professionnels du secteur.

Vieillesse et handicap : schéma départemental de l'autonomie, soutien à l'habitat inclusif, augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), de la dotation qualité pour les EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et de la PCH (Prestation de compensation du handicap), restructuration d'établissements.

Insertion : soutien aux emplois Contrat initiative emploi (CIE), soutien à l'insertion par l'activité économique, convention avec les Chambres consulaires, soutien au dispositif Territoire zéro chômeur, augmentation du RSA (décidé par l'Etat) et consolidation du FSL (Fonds de solidarité logement).

Collèges – Education : création d'un Conseil départemental Jeunes, reprise des charges énergétiques des établissements, soutien aux projets éducatifs, poursuite du soutien à l'enseignement supérieur.

Sport : démarche autour des Jeux de Paris 2024, soutien aux associations sportives, Centre sportif de l'Aube.

■ Plan Aube santé : renforcer l'offre de soin

Première commission - Rapport 6

Après avoir élaboré de nouvelles stratégies dans le domaine de la solidarité - Feuille de route en faveur de l'insertion (juillet 2022), Stratégie des 1000 premiers jours (septembre 2022), Schéma de l'action sociale de proximité (avril 2023), Schéma Enfance-Famille (juillet 2023) -, le Département se penche désormais sur un **Plan santé de grande envergure** qui doit permettre de renforcer l'offre de soins dans l'Aube. De nombreux échanges ont déjà eu lieu en 2023 et se poursuivent afin d'élaborer ce plan en collaboration et en complémentarité des actions menées par les différents acteurs.

Son objectif est de faire face au :

- **manque de professionnels de santé sur notre territoire** (ex : 60 médecins généralistes dans l'Aube pour 100 000 habitants contre 77 au niveau national),
- **vieillesse de la population**. 53 % des Auboises sont âgées de plus de 40 ans, dont 21,6 % a plus de 65 ans,
- **l'augmentation des pathologies chroniques et de la sédentarité**.

L'élaboration du Plan Aube santé a mis en exergue 4 axes de travail devant déboucher sur un programme d'actions :

- **améliorer l'accès à la prévention et aux soins de tous** (ex : Projet de Médicobus pour « aller vers » les populations les plus éloignées de la santé, notamment en ruralité),
- **renforcer l'attractivité du territoire et faciliter l'installation des professionnels de santé** (ex : mission Hospitalité avec l'Agence départementale du tourisme pour favoriser l'intégration des familles des professionnels de santé sur le territoire ; actions de marketing territorial auprès des étudiants et professionnels pour faire connaître l'Aube),
- **poursuivre le développement de l'Aube en tant que terre de formation** (ex : faire connaître l'Aube, élargir l'offre de stage, augmenter la capacité d'hébergement, mettre en place une bourse pour les étudiants infirmiers),
- **accompagner l'exercice quotidien et l'innovation des professionnels de santé** (ex : faciliter et accompagner l'installation des professionnels, soutenir le déploiement des assistants médicaux pour les tâches administratives, investir dans des équipements de pointe, déployer la télémédecine).

■ Grand âge et handicap : préserver l'autonomie des Auboises

Première commission - Rapport 7

En matière d'autonomie, le Département poursuit son action au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Toutefois, pour mieux accompagner ces publics aux besoins très spécifiques, il s'est lancé dans l'élaboration d'un **Schéma départemental de l'autonomie**. Ce document, sera construit en 2024, déclinera toutes les actions à mener (lieux de vie, maintien à domicile, mobilité, accès aux services, loisirs, sports, aidants, lutte contre l'isolement...) pour améliorer les parcours de vie et le quotidien de ces personnes.

Pour le Grand âge, par exemple, 3 pistes sont au cœur des réflexions :

- la **priorité de l'accompagnement à domicile** pour « vieillir chez soi dans de bonnes conditions »,
- le **renforcement de la prévention à la perte de l'autonomie** afin de maintenir un bon état de santé global et de lutter contre l'isolement,
- le **soutien aux établissements de vie et de soins** (diagnostic des établissements, adaptation des locaux, amélioration des conditions de travail : 16 structures seront diagnostiquées en 2024).

Actuellement, le Département accompagne et soutien :

- 8 279 personnes âgées,
- 2 828 Aubeois en situation de handicap.

■ Insertion : faciliter le retour à l'emploi

Troisième commission - Rapport 1

Pour faciliter le retour à l'emploi des 8 658 allocataires du RSA, le Département s'est engagé à travers sa feuille de route à :

- **Mieux accompagner les bénéficiaires,**
- **soutenir les entreprises dans leur recrutement,**
- **lever les freins** (faciliter la garde d'enfants, la mobilité ou encore la maîtrise de la langue...).

Ainsi au-delà du seul financement du RSA, qui représente 61 M€ pour 2024, le Département multiplie surtout l'offre en matière d'insertion professionnelle (chantier d'insertion, contrat à durée déterminée spécifique, bonification en cas de sortie des bénéficiaires pour un emploi, diagnostic approfondi et obligatoire des nouveaux bénéficiaires, soutien à l'apprentissage) et surtout poursuit de manière active son partenariat avec les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

En 2024, 8 M€ devraient être dépensés pour ces actions.

■ Collèges : soulager le financement des coûts de l'énergie

Deuxième commission - Rapport 2

Le Département de l'Aube est responsable des orientations budgétaires des 25 collèges publics du territoire. Pour limiter leurs dépenses, il a toujours fixé des objectifs ambitieux mais tenables.

Or les collèges, comme de nombreux autres établissements, sont fortement impactés par l'augmentation des coûts de fonctionnement en raison de :

- l'inflation (même si celle-ci tend à entamer une décrue),
- la hausse des rémunérations,
- la crise énergétique (hausse des coûts de chauffage et des transports).

Le Département reste donc vigilant pour les soutenir. En 2024, il assure notamment :

- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit permettre de couvrir les dépenses liées à la pédagogie et à l'entretien des bâtiments : 2,3 M€,
- le remplacement du matériel de cuisine : 500 000 €,
- la rémunération des personnels de restauration et d'entretien (ATTEE) et perçoit en contrepartie une participation : 700 000 €.

Pour faire face aux dépenses énergétiques, qui sont devenues presque impossibles à prévoir à cause des importantes fluctuations du coût des énergies, le Département a repris au 1^{er} janvier 2024 le paiement direct de ces charges aux fournisseurs d'énergies, Par ailleurs, il pourra venir aider, dans certaines situations le nécessitant, les établissements pour régler leurs dernières factures 2023.

Par ailleurs, 9,3 M€ seront consacrés cette année à l'entretien général de l'ensemble des collèges publics. Il soutient également les 9 collèges privés à hauteur de 1,7 M€.

■ Conseil départemental Jeunes : passer en phase opérationnelle

Deuxième commission - Rapport 7

En 2020, le Conseil départemental s'est fixé un plan d'action pour la mandature 2021 – 2028 : « les 10 priorités pour l'Aube ». La création d'un Conseil départemental Jeunes (CDJ) figure parmi ces actions.

Après une période de réflexion et de mise en place des grands principes, 2024 sera l'année de la concrétisation pour cette instance. Son objectif est de permettre aux jeunes de s'initier à la vie démocratique.

Qui sera concerné ?

Le CDJ sera composé à parité de 68 conseillers départementaux jeunes, élus pour un mandat de 2 ans.

Chaque collège sera représenté par deux collégiens : les élections auront lieu à la rentrée 2024 au sein des classes de 5^è dans chacun des 34 collèges de l'Aube (public et privé).

Quelles seront leurs missions ?

Ces jeunes conseillers se réuniront tous les 2 mois pour travailler en commission sur des thèmes qui toucheront aux préoccupations de la jeunesse et les domaines de compétences du Département. Parmi les thèmes envisagés mais pas encore stabilisés : l'environnement, les mobilités, les médias et la communication, le sport et la santé, la citoyenneté et l'engagement, la culture et le tourisme, les loisirs, le bien-vivre ensemble, la solidarité...

5- Le Département de l'Aube, maillon essentiel de la solidarité territoriale.

Le Département de l'Aube reste mobilisé sur deux fronts essentiels et complémentaires :

- les missions du quotidien
- les grands projets : les siens et ceux de tous ses partenaires.

Les grands projets encore à réaliser et à poursuivre sur le territoire

Patrimoine bâti du Département : entretien pour faire face aux obligations réglementaires et aux enjeux de la transition énergétique, programme d'entretien des collèges (ex : reconstruction du collège Paul-Langevin de Ste-Savine), amélioration et restructuration de certains bâtiments qui accueillent du public (recherche d'un nouveau site pour le CMS de Troyes) ...

Sport : renforcement de l'attractivité des sites.

Programme routier : entretien des routes, aménagement spécifique comme la zone commerciale de Saint-Parres-aux-Tertres (en cours d'étude), fin du programme aires de covoiturage en sortie d'autoroute,

Transition environnementale : étude des mobilités douces, schéma en matière d'eau potable,

Mobilité : électrification de la ligne 4, réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Barberey-Saint-Sulpice,

Enseignement supérieur : amélioration du site de l'UTT, soutien au développement des activités du groupe Y-Schools, accueil du secrétariat général de l'EUT+ à la Technopole de l'Aube,

Aide à l'habitat : mise en place d'un programme d'intérêt général départemental, soutien aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Soutien à la culture : fonctionnement de la Cité du vitrail, du site d'Avallieur et de la Médiathèque départementale de l'Aube, soutien à l'agence départementale du tourisme.

Sécurité civile : contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour faire face aux charges de ressources humaines et aux investissements, notamment l'état-major.

■ Patrimoine bâti du Département : soutenir la transition énergétique

Le Département est engagé dans une transition énergétique de ses propres biens, ce qui aura un impact financier sur le budget des années à venir.

Les bâtiments

La collectivité poursuit le diagnostic de son patrimoine bâti afin de mettre en place une politique de travaux qui doit lui permettre de se mettre en conformité avec les obligations légales sur la performance environnementale des bâtiments (Loi ELAN, 27 novembre 2018) et sur la production d'énergie renouvelable (Loi AER, 10 mars 2023).

Ce grand chantier de rénovation énergétique sera également l'occasion de rénover le clos et le couvert de nos bâtiments, ainsi que les chaufferies, les circuits de distribution et les appareils terminaux.

Objectif : des bâtiments plus performants et moins énergivores.

La flotte de véhicules

Le Département doit également adapter sa politique d'acquisition de véhicules en respectant lors des renouvellements un taux minimal d'achat de véhicules à faibles émissions dont une part à très faibles émissions.

■ L'habitat ancien des particuliers : lutter contre les passoires thermiques

Quatrième commission - Rapport 4

Aux côtés des Aubeois, le Département s'est engagé depuis 2019 dans la lutte contre la précarité énergétique et pour l'amélioration de l'habitat, en participant aux différentes Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) lancées sur le territoire.

En 2024, **ce soutien financier aux OPAH pourrait être renforcé**. Des primes pourraient également être octroyées en cas de travaux lourds de rénovation ou de résorption de passoires thermiques.

Autre axe de réflexion : **le Département envisage de s'engager dans un Programme d'intérêt général (PIG) sur le territoire diffus** afin de soutenir les familles qui ne bénéficient que des aides de l'ANAH. Des études de préfiguration sont en cours.

■ Politique de l'eau : protéger la ressource

Troisième commission - Rapport 4

Dans le cadre du programme départemental en faveur de l'eau, le Département accompagne les acteurs du territoire dans leur recherche de solution au long cours face aux grands changements climatiques sur la ressource en eau : **200 000 € sont inscrits en fonctionnement pour soutenir le SDDEA dans la mise en œuvre de la « Stratégie 2100 ».**

Dans ce cadre le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) poursuit la réalisation des Schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de l'Aube.

Celui du Nord-Ouest Aubeois est le plus avancé. Le périmètre d'étude portait sur 23 services d'eau alimentant 31 000 habitants, 17 réseaux distincts d'une longueur de 490 km, 29 ouvrages de production répartis sur 23 sites différents et 32 ouvrages de stockage. Le tout permettant de distribuer 2 000 000 m³/an soit environ 5 700 m³/j en débit journalier moyen. La mise en place du scénario retenu nécessite des travaux importants, notamment **le déploiement d'une conduite dorsale structurante de 48 km** entre l'agglomération troyenne et les nouveaux réservoirs de Saint-Loup-de-Buffigny et la zone industrielle Aéromia, située entre Romilly-sur-Seine et Maizière-la-Grande-Paroisse. **Pour ce chantier d'envergure, le Département prévoit un soutien financier avec une autorisation de programme de 8 M€.**

■ Plan numérique 2024 : accompagner la transition

Cinquième commission - Rapport 17

Alors que le déploiement de la fibre est quasiment bouclé dans l'Aube, le Département s'engage **dans une nouvelle stratégie numérique qui se nomme SDUN : Schéma des usages numériques**. Son objectif est d'accompagner au mieux la transition numérique déjà engagée.

Ce plan d'actions s'orientera autour de 5 thèmes :

- le numérique au service de la performance de la collectivité,
- l'acculturation au numérique,
- la donnée, composante essentielle pour le pilotage,
- le territoire aubeois connecté,
- la collectivité face aux cyber-menaces.

■ Favoriser la culture et le tourisme

Quatrième commission – Rapport 5, 9, 10

Cité du Vitrail

Inaugurée en décembre 2022, la Cité du vitrail est désormais entrée en phase de fonctionnement et devrait atteindre les 100 000 visiteurs au 1^{er} trimestre 2024.

Le Département poursuit son accompagnement pour :

- renouveler les œuvres (le vitrail Saint-Amélie de Kehinde Wiley qui vient d'être remplacé par Saint-Mary),
- mettre en place des expositions temporaires (à venir : « *Notre-Dame de Paris : la querelle des vitraux* »),
- tenir le programme annuel de valorisation scientifique et culturelle : conférences, week-end « vitrail au grand air », café-vitrail, atelier du verrier, visites guidées, ateliers pédagogiques...,
- développer la Route du vitrail,
- renforcer les partenariats scientifiques, nationaux et internationaux,
- soutenir la visibilité de la Cité du vitrail.

La commanderie templière d'Avalleur.

Avec près de 10 000 visiteurs la saison passée, Avalleur, site culturel et touristique majeur de l'Aube, a prouvé sa pertinence.

Outre les animations et événements habituels (conférences, concerts, ateliers), la programmation 2024 s'articulera :

- le marché des producteurs locaux (26 mai),
- le Cluedo grandeur nature (15 août),
- la fête médiévale (7 et 8 septembre).

La programmation culturelle 2024

Le service Valorisation culturelle et pédagogique organisera l'accueil de mai à septembre 2024 dans les salles d'exposition temporaire de l'Hôtel-Dieu-le-Comte (salles Fichot), de l'exposition « *Les Jeux olympiques en peinture et dessin : de la Grèce antique aux jeux modernes... des prouesses sportives aux valeurs partagées* » organisé avec IMAJ dans le cadre du concours Graines d'artistes.

L'action touristique dans l'Aube

Mettant à profit l'ensemble de ces thématiques culturelles et s'appuyant sur l'action de l'Agence départementale du tourisme de l'Aube (ADT), le Département compte poursuivre sa conquête des touristes.

Les Assises du tourisme ont permis de redéfinir les axes de travail de l'ADT :

- unifier l'image et la notoriété des destinations dans l'Aube,
- développer l'offre et l'expérience des touristes, voyageurs d'affaires et nouveaux habitants,
- anticiper les changements, collaborer et s'évaluer.

Le maître mot reste la co-construction, avec les partenaires du territoire, d'une offre qui correspond aux nouvelles attentes. Dans ce cadre, l'ADT poursuit le déploiement d'Osez l'Aube, nouveau service d'hospitalité et de gestion des talents soutenu spécifiquement par le Département.

■ Salon de l'agriculture : faire goûter l'Aube

Troisième commission - Rapport 3

Pour la 60^{ème} édition du Salon international de l'agriculture qui se tient du 24 février au 3 mars, le Département de l'Aube et la Chambre de l'agriculture seront présents.

L'occasion de redonner de la visibilité au territoire aubois, à ses producteurs et à leurs produits.

Objectif : **faire goûter l'Aube aux visiteurs du salon et leur donner envie découvrir le département.** De nombreux produits phares seront mis en avant comme le champagne, le chaource, le cidre, la choucroute, mais aussi des producteurs de bières, d'huiles de chanvre, d'escargots, de terrines, de safran, de lentilles...

Outre ce salon, la collectivité soutient la Chambre d'Agriculture pour environ 250 000 euros par an pour l'aider à accompagner les agriculteurs locaux. Elle fédère aussi tous les acteurs à travers son Projet alimentaire territorial pour favoriser les circuits-courts et offrir à tous les Aubois des aliments de qualité.

Autres mesures phares : « Mangez local », une plateforme logistique du Département qui met en lien les producteurs locaux et la restauration collective, notamment celle des collèges publics.

■ Accompagner les missions des sapeurs-pompiers

Cinquième commission - Rapport 19

La contribution globale du Département à la sécurité civile s'élève à 11,1 M€, en 2023 : 8,8 M€ de contribution au fonctionnement (+ 6 % par rapport à 2023), 0,7 M€ pour l'allocation de vétérance versée aux anciens pompiers volontaires de corps de première intervention, et 2,3 M€ au titre de l'investissement (plan de rénovation bâtementaire des Centres d'incendie et de secours, agrandissement de l'état-major).

L'Aube compte 2 361 sapeurs-pompiers. Le SDIS gère 154 professionnels, 905 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) du corps départemental. S'y ajoutent 1 456 sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux de première intervention. Les SPV représentent 94 % des effectifs, contre 78 % au niveau national.